

L'appui des donateurs au PDDAA et son cadre de coordination

Le Programme détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est une initiative pilotée et gérée par l'Afrique qui œuvre pour stimuler la croissance et la productivité agricoles en Afrique dans le but de réduire la pauvreté et la faim. Les Objectifs de développement durable (ODD) adoptés récemment requièrent de porter un intérêt et une attention renouvelés aux priorités du développement mondial. L'ODD n° 2 en particulier préconise d'éliminer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable. Le PDDAA fournit un cadre politique et un contexte continental et régional pour les processus pilotés par les pays et contribuant à l'atteinte de ces objectifs mondiaux ambitieux.

En 2014, lors du 10e anniversaire du PDDAA, dans la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine (UA), ces derniers ont pris sept engagements spécifiques en vue d'atteindre cet objectif. La Déclaration de Malabo met l'accent sur la mise en œuvre, les résultats et les impacts, en se fondant tant sur les progrès réalisés lors des dix premières années du PDDAA que sur les leçons retenues. La Déclaration de Malabo invite les partenaires au développement « à rassembler et à harmoniser leur soutien technique et financier de façon uniforme et coordonnée pour appuyer la mise en œuvre des dispositions de la présente déclaration ».¹

Reconnaissant les importants progrès réalisés en Afrique ces dix dernières années, notamment en ce qui concerne la mise en place du cadre et des processus du PDDAA, les donateurs, partenaires clés au développement, présentent ce cadre de coordination en réponse à l'appel lancé en faveur d'un alignement et d'une coordination renforcés autour des priorités africaines.

Objectif

Le présent cadre s'appuie sur le Guide à l'attention des donateurs pour appuyer les processus du PDDAA au niveau national, adopté en 2009, tout en le complétant. Ce guide présente des orientations en vue d'actions conjointes, à travers lesquelles les donateurs apporteront un soutien harmonisé aux processus de planification et aux programmes d'investissements en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, pilotés par les pays/régions et alignés

¹ <http://www.ecowas-agriculture.org/sites/default/files/dc3a9claration-de-malabo-fr.pdf>

sur le PDDAA. Ce document² demeure le principal guide en matière d'engagement des donateurs dans le cadre des processus PDDAA au niveau national. Le présent cadre apporte des clarifications sur l'appui des donateurs aux institutions africaines au niveau national, régional et continental, en précisant les principes et les paramètres d'un partenariat substantiel et constructif visant à réaliser les engagements de Malabo. Tout en reconnaissant les interdépendances croissantes qui existent de par le monde, ainsi que la diversité et le caractère évolutif des relations entre l'Afrique et les donateurs, l'ensemble de ces documents énonce les principes et modes opératoires prévus pour notre coopération au développement, qui a vocation à appuyer les engagements de la Déclaration de Malabo, la « Stratégie de mise en œuvre et Feuille de route » (« Implementation Strategy and Roadmap », ISRM) ainsi que les principes et objectifs du PDDAA.

Principes

1. Nous confirmons notre appui à la vision énoncée dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et notre alignement sur celle-ci, sur les engagements de la Déclaration de Malabo, sur la « Stratégie de mise en œuvre et Feuille de route » (ISRM), sur le cadre de résultats du PDDAA (2015-2025) ainsi que sur les cadres et processus nationaux et régionaux guidés par les principes PDDAA.
2. Les donateurs engagés en Afrique appuient les gouvernements africains, les communautés économiques régionales, les institutions de l'Union africaine et d'autres acteurs dans le cadre de leurs mandats respectifs et travaillent en partenariat avec ceux-ci. Ils les aident à formuler, mener et assurer le suivi d'actions cohérentes, coordonnées et alignées contribuant à la réalisation des engagements énoncés dans la Déclaration de Malabo sur la « croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie », adoptée par l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine lors de sa 23^e session ordinaire.
3. Nous réaffirmons notre engagement en faveur des principes de l'appropriation, de l'alignement, de l'harmonisation, de la gestion axée sur les résultats, de la responsabilité mutuelle et du partenariat inclusif tels qu'énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement.
4. Nous reconnaissons l'importance de conjuguer nos réponses aux défis de développement majeurs et d'assurer leur cohérence avec les principes et processus du PDDAA.
5. Nous soulignons notre engagement en faveur de la responsabilité mutuelle vis-à-vis des partenaires envisagés pour notre coopération, concernant l'atteinte de résultats, tout en reconnaissant l'importance que ces derniers revêtent pour la sécurité alimentaire mondiale, la croissance agricole et le développement inclusif.

² <https://www.donorplatform.org/.../533-guide-à-l'attention-des-donateurs-pour-appuyer-le-processus-du-pddaa-au-niveau-national>

6. Nous comptons sur un excellent et continu leadership en Afrique en vue de traduire les engagements politiques en actions concrètes à travers les institutions et systèmes nationaux et régionaux.
7. Nous travaillons en partenariat avec tous les acteurs du PDDAA³ dans les processus de mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, en soutenant leur intégration active dans lesdits processus.
8. Nous reconnaissons la nécessité de renforcer la coordination et l'harmonisation des actions à la fois des donateurs et des partenaires au développement, notamment à travers la planification et des revues conjointes.
9. Nous reconnaissons la nécessité de travailler en partenariat et de nous coordonner avec les donateurs non traditionnels, le secteur privé et les ONG, dans le but d'atteindre les objectifs de la Déclaration de Malabo.
10. Le présent cadre des donateurs est aligné sur deux objectifs et onze domaines d'actions stratégiques de la Stratégie de mise en œuvre et Feuille de route de la Déclaration de Malabo (ISRM)⁴. Par ailleurs, il vient compléter les directives de mise en œuvre du PDDAA⁵ définies sous la coordination de l'APCN (Agence de Planification et de Coordination du NEPAD) qui constitueront le cadre de référence pour l'engagement des acteurs du PDDAA.

Les différents échelons: national, régional et continental

Le processus PDDAA est piloté par les gouvernements nationaux, les communautés économiques régionales et l'Union africaine, qui assument la responsabilité primordiale en matière de coordination de l'engagement des acteurs dans le processus. Les donateurs sont encouragés à répondre à l'appel lancé par la Déclaration de Malabo, en structurant leur appui à l'échelon national, régional et continental à travers les moyens ci-après, de manière conforme à leurs institutions respectives.

- 1. Coordination entre les donateurs: assurer la coordination à tous les échelons institutionnels (national, régional, continental, au niveau des QG) et l'alignement sur le PDDAA par le biais du Groupe de coordination des partenaires au développement (GCPD) et des groupes de travail sectoriels opérant tant au niveau national que régional, en suivant également les modalités suivantes:**
 - consacrer suffisamment de temps et de ressources afin de permettre une participation significative aux structures de coordination du PDDAA aux échelons national, régional et continental;

³ Par exemple les organisations d'agriculteurs, les donateurs non traditionnels, les acteurs marginalisés (jeunes, femmes, petits exploitants...), la société civile, les représentants du secteur privé et les instituts du savoir.

⁴ http://www.nepad-caadp.net/sites/default/files/Core-Meetings/implementation_strategy_roadmap_french.pdf

⁵ Les directives pour la mise en œuvre du PDDAA aux termes de la Déclaration de Malabo ont été validées lors de la 12^e réunion de la plateforme de partenariat du PDDAA à Accra (Ghana) en avril 2016.

- participer et contribuer aux mécanismes de gouvernance et de revue du PDDAA et renforcer ces derniers⁶ ;
- échanger régulièrement des informations de manière transparente sur les activités actuelles et, dans la mesure du possible, futures, avec les autres partenaires au développement, en fournissant des exemples de bonnes pratiques concernant la technique et le processus (coordination, alignement, suivi et évaluation) dans le but d'améliorer la vision générale de l'appui dans le cadre du PDDAA ;
- encourager la compréhension et la sensibilisation entre les institutions respectives concernant les responsabilités institutionnelles découlant de la Déclaration de Malabo et du PDDAA, y compris les conséquences que revêtent les documents et les processus majeurs du PDDAA pour les donateurs et leur valeur ajoutée potentielle ;
- promouvoir, en consultation avec les institutions du PDDAA, le consensus entre les partenaires au développement, définir et partager un programme commun et envisager des approches de plus en plus harmonisées en vue de soutenir la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo ;
- appuyer, à travers des groupes de travail sectoriels inclusifs opérant à l'échelon national et régional, des Plans nationaux/régionaux d'investissement agricole ou des accords définis en commun et s'aligner sur ceux-ci ; adapter les mesures de soutien si nécessaire ;
- soutenir activement les initiatives intersectorielles contribuant à l'atteinte des objectifs de la Déclaration de Malabo lorsque cela s'avère pertinent.

2. Responsabilité: appuyer les mécanismes visant à rendre des comptes mutuellement aux niveaux national, régional et continental et participer à ces systèmes mis en place en vertu de la déclaration de Malabo, selon les modalités suivantes:

- Contribuer aux processus de responsabilité mutuelle à travers un échange d'informations régulier et transparent sur les engagements et les résultats ;
- appuyer les institutions du PDDAA en vue de renforcer et mettre en œuvre les mécanismes de responsabilité mutuelle, notamment la revue biennale prévu par la Déclaration de Malabo;
- renforcer la capacité des gouvernements nationaux et des institutions régionales à utiliser les données existantes, collecter des données additionnelles et réaliser des analyses et des rapports, dans le but de participer pleinement aux processus de responsabilité mutuelle;
- harmoniser les demandes de données pour leurs propres besoins /ceux des donateurs afin de mesurer les progrès et évaluer les performances des programmes ;
- participer aux processus de responsabilité mutuelle, en fournissant des informations sur leurs moyens financiers, activités et résultats si cela s'avère pertinent ;
- définir et revoir les engagements à l'aune du cadre de résultats du PDDAA, des plans de travail nationaux et régionaux, ainsi que de leurs indicateurs ;

⁶ Entre autres les plateformes de partenariat du PDDAA, ses réunions d'affaires, exercices de planification conjoints, revues sectorielles conjointes.

- promouvoir les processus d'é revue par les pairs réunissant plusieurs acteurs et participer à ceux-ci, dans le respect des systèmes africains.
- 3. Dialogue politique: travailler avec les gouvernements, les institutions régionales et continentales ainsi qu'avec d'autres partenaires au développement afin de formuler, mettre en œuvre et réévaluer les politiques et programmes africains à réaliser selon les engagements de Malabo. Ce dialogue devrait avoir lieu par le biais de mécanismes de coordination établis par la CUA, les CER et les gouvernements nationaux, en incluant les acteurs d'autres secteurs si cela s'avère pertinent, ainsi que l'ensemble des partenaires au développement.**
- Soutenir, renforcer et promouvoir ces mécanismes de coordination aux échelons national, régional et continental ainsi qu'entre les différents échelons ;⁷
 - promouvoir des revues par les acteurs de secteurs pertinents, en dégagant un large consensus au sujet des secteurs prioritaires en matière de changements politiques, de réformes institutionnelles, de renforcement des capacités et d'investissements ;⁸
 - soutenir la cohérence politique entre les échelons national, régional et continental ainsi qu'entre les différents secteurs concernés par la Déclaration de Malabo, tout comme sur des questions politiques plus générales.
- 4. Financement: aider les institutions du PDDAA ainsi que les plans d'investissement nationaux et régionaux à mobiliser des ressources publiques et privées venant appuyer les engagements de la Déclaration de Malabo, en suivant les modalités suivantes:**
- discuter, définir et adapter des instruments de financement adéquats venant en appui au PDDAA, inclus dans les budgets nationaux et susceptibles d'être financés en commun, si possible, en vue de renforcer les systèmes nationaux, régionaux et continentaux ;
 - utiliser les synergies avec d'autres secteurs pour faciliter l'accès aux sources de financement qui ne sont actuellement pas utilisées pour la réalisation des Plans nationaux et régionaux d'investissement agricole ;
 - appuyer les estimations et évaluations des financements par les gouvernements, les partenaires au développement et le secteur privé, effectuées au niveau national, régional et continental ;
 - renforcer les efforts en vue d'évaluer conjointement et de partager l'assistance des donateurs en matière d'agriculture, en utilisant ces informations pour orienter les programmes d'investissement dans le cadre du PDDAA ;
 - améliorer la prévisibilité de l'aide des donateurs en fournissant des informations transparentes sur les financements prévus ;
 - soutenir les investissements des secteurs public et privé nationaux, régionaux et étrangers en vue de stimuler une croissance durable au-delà de l'aide des donateurs.

⁷ Y compris les groupes de travail sectoriels.

⁸ Y compris les Plans nationaux/régionaux d'investissement agricole, les revues sectorielles conjointes, etc.

5. Renforcement des capacités et assistance technique: appuyer les institutions nationales, régionales et continentales dans leurs efforts pour identifier et répondre aux besoins en matière de capacités indispensables afin de tenir les engagements de Malabo, en suivant les modalités suivantes:

- soutenir les pays dans leurs efforts pour inventorier et évaluer les capacités des architectures institutionnelles et des structures de prise de décision politique existantes en vue de réaliser les objectifs de Malabo ;
- appuyer le renforcement des capacités des acteurs du PDDAA, en facilitant également un engagement renforcé de la part d'acteurs non gouvernementaux ;
- fournir et coordonner, dans la mesure du possible, une assistance technique pour renforcer les capacités institutionnelles africaines en matière d'analyse politique, de collecte de données, de planification fondée sur des données factuelles, de suivi et d'élaboration de rapports ;
- soutenir des liens verticaux entre les programmes de promotion nationaux, régionaux et continentaux ;
- soutenir des liens horizontaux entre les différents programmes sectoriels, afin de mobiliser des connaissances, capacités et expertises techniques hors du secteur agricole (c'est-à-dire en matière de développement industriel, commerce, santé etc.) ;
- promouvoir le partage de connaissances d'un pays à l'autre, dans l'idéal en créant des liens sud-sud ;
- soutenir le partage de connaissances à travers l'internet et d'autres plateformes, afin de diffuser les informations le plus largement possible, et ceci dans un double souci: faire profiter l'ensemble du continent des initiatives couronnées de succès et documenter les études de cas et les leçons retenues.

Conclusion

Nous réaffirmons notre détermination à traduire ces principes en actions concrètes et à prendre toutes les mesures nécessaires afin de parvenir à une sécurité alimentaire mondiale à travers le cadre que constituent les Objectifs de développement durable et la Déclaration de Malabo. Nous sommes déterminés à améliorer la coordination des donateurs en vue de mieux aligner notre soutien sur la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo aux échelons national, régional et continental. Nous encourageons tous les acteurs du PDDAA à se joindre à cet effort commun à travers une approche cohérente.

Le présent cadre constitue une déclaration d'intention en vue de renforcer la coopération et la coordination entre les donateurs. Le présent cadre n'a aucun caractère juridiquement contraignant et n'engage aucune dépense. Toute contribution financière de la part des donateurs dépend de la disponibilité de moyens financiers. Il est prévu de consigner dans des accords écrits distincts les dispositions relatives à des activités et projets spécifiques.

Ce cadre d' appui et de coordination des donateurs au PDDAA est supporté par

La Banque Africaine de Développement, l'Agence Française de Développement (AFD), Australian Agency for International Development (AusAID) - Australie, Bill and Melinda Gates Foundation, Department of Foreign Affairs and Trade – L'Irlande, Department for International Development (DfID) - RU, la Commission Européenne - Direction Générale pour la Coopération internationale et le Développement (DG DEVCO), European Centre for Development Policy Management (ECDPM), FAO, Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) – Allemagne, Affaires mondiales – Canada, Global Donor Platform for Rural Development, GIZ – Allemagne, Fonds International de Développement Agricole (FIDA), International Food Policy Research Institute (IFPRI), Japan International Cooperation Agency (JICA) - Japon, Ministère des Affaires étrangères et du Développement international - France, Ministère des Affaires étrangères et du Développement – Italy, Ministère des Affaires étrangères - Pays-Bas, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération (AECID) - Espagne, Norwegian Agency for Development Cooperation (NORAD) - Norvège, Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA) - Suède, Direction du développement et de la coopération (DDC) Suisse , Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), USAID – USA, La Banque Mondiale, Programme alimentaire mondiale (PAM)

Septembre 2016